

Depuis la rentrée scolaire 2024-2025, la mairie de Cevins est dotée d'un logiciel de réservation en ligne des services de cantine et de garderie scolaires, dont le système de gestion fonctionne en **prépaiement**.

Par conséquent, pour bénéficier de ces services, vous devez effectuer l'inscription de votre enfant sur **votre portail parent** ¹.

La réservation est obligatoire.

Garderie

✧ Réservation au plus tard la veille avant 18h.

Si vous devez, pour un motif imprévu, laisser votre enfant à la garderie sans avoir réservé, sa présence vous sera facturée à postériori.

À l'inverse, si vous avez réservé un créneau de garderie auquel vous ne laissez pas votre enfant, votre compte en ligne sera crédité à la suite du pointage et de la facturation effectués par la mairie.

Attention : si ces deux cas deviennent trop fréquents, le conseil municipal pourra décider de majorer le tarif de présence sans réservation et d'instituer un tarif d'absence après réservation.



Cantine

✧ Réservations au plus tard le lundi avant 18h pour la semaine suivante.

Les repas étant commandés une semaine à l'avance par la mairie, les réservations de la cantine doivent être effectuées une semaine à l'avance par les parents.

⊖ **Votre enfant est malade :**

Si votre enfant est absent, le premier jour de cantine ne pourra pas être annulé.

En revanche, il convient d'avertir la mairie dès le premier jour d'absence (**avant 8h40**) afin que les repas des jours suivants puissent être décommandés dans les temps.

Foire aux questions

⊖ **Vous n'avez pas de carte bancaire :**

Contactez-nous afin de venir charger votre compte (paiement en chèque ou espèces) en mairie*.

⊖ **Vous n'avez pas internet :**

Contactez-nous afin de venir effectuer vos réservations en mairie*.

⊖ **Vous n'avez pas réservé dans les temps :**

Contactez-nous afin que nous réservions **exceptionnellement** pour vous (si les délais le permettent encore).

⊖ **Vous avez décoché une réservation par erreur :**

Le montant de la réservation vous est crédité. Vous pouvez recocher sans payer de nouveau.

*aux horaires d'ouverture de l'accueil.



MAIRIE DE CEVINS

Accueil du public :

- lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h
- mardi et jeudi de 13h30 à 18h

Tél : 04 79 38 20 28

Mail : mairie.de.cevins@wanadoo.fr



¹ <https://parents.logiciel-enfance.fr/cevins>